8ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/12/2025

Page: 1 / 4

Date: 12/11/2025

tenue sous la présidence de Madame FELMY, assisté(e)
de Madame GASPARD-TRUC et Madame FOREST, Conseillères
En présence de Monsieur GARRON, Rapporteur public
Madame FAURE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2505842	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST	
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 08/04/2025 par laquelle le préfet des BDR a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B	Maître ABITBOL Yoël (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE		
02)	DOSSIER N° 2505838	RAPPORTEURE: Madame Emilie FELMY	
Titre de l'affaire	Annuler la décision par laquelle le Préfet des BDR en date du 08/05/2025, portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, vers le Maroc, avec interdiction de retour.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur Z	Maître BENGUERRAICHE Shéhérazade	
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE		
03)	DOSSIER N° 2505837	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST	
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 04/02/2025 par laquelle le préfet des BDR a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur T	Maître BAUDARD Mélanie (Cour)	

8ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/12/2025

Page : 2 / 4

Date: 12/11/2025

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2505839	RAPPORTEURE: Madame Frédérique GASPARD-TRUC	
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 03/01/2025 par laquelle le préfet des BDR a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français et a fixé le pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B	Maître MEZOUAR Mehdi (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE		
05)	DOSSIER N° 2505840	RAPPORTEURE: Madame Frédérique GASPARD-TRUC	
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09/04/2025 par laquelle le préfet des BDR a et a fixé le pays de destination.	rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur S	Maître DECAUX Séverine	
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE		
06)	DOSSIER N° 2505841	RAPPORTEURE: Madame Emilie FELMY	
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 08/04/2025 par laquelle le préfet des BDR a et a fixé le pays de destination.	rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame A	Maître GILBERT Flora (Cour)	

8ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/12/2025

Page: 3 / 4

Date: 12/11/2025

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2505843	RAPPORTEURE: Madame Emilie FELMY
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 08/04/2025 par laquelle le préfet de et a fixé le pays de destination.	s BDR a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	SELARL MNEMON
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2505845	RAPPORTEURE: Madame Emilie FELMY
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09/04/2025 par laquelle le préfet de et a fixé le pays de destination.	s BDR a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître LEONARD Anne
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
Défendeur 09)	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE DOSSIER N° 2505847	RAPPORTEURE: Madame Emilie FELMY
09)	DOSSIER N° 2505847	RAPPORTEURE: Madame Emilie FELMY s BDR a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français
09)	DOSSIER N° 2505847 Annuler la décision du 03/04/2025 par laquelle le préfet des	
09)	DOSSIER N° 2505847 Annuler la décision du 03/04/2025 par laquelle le préfet de et a fixé le pays de destination.	s BDR a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français

8ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 02/12/2025

Page: 4/4

Date: 12/11/2025

09 heures 00

10)	DOSSIER N° 2505850	RAPPORTEURE: Madame Emilie FELMY	
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 19/10/2024 par laquelle le préfet de et a fixé le pays de destination.	u VAR a rejeté sa demande d'admission au séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame S	Maître CHEMMAM Azize	
Défendeur	PREFECTURE DU VAR		
11)	DOSSIER N° 2505895	RAPPORTEURE: Madame Emilie FELMY	
Titre de l'affaire	Renvoi TA30-Annuler l'arrêté du 23/04/2025 par lequel le préfet de VAUCLUSE l'a obligé à quitter sans délai le territoire français avec interdiction d'y retourner pour une durée d'un an et a fixé le pays de destination.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur E	Maître KUHN-MASSOT Olivier	
Défendeur	PREFECTURE DE VAUCLUSE		

Arrêté le 12/11/2025 Le président du tribunal